



GRILLE D'ANALYSE DU PROJET BÂTIMENT



essonne.fr

Chaque décision de financement du Conseil départemental relative à des opérations de construction ou de rénovation lourde de bâtiment, d'un montant de plus de 300 000 € H.T., présentera la grille d'analyse des 10 objectifs du référentiel « Construire et subventionner durable » suivante.

CONSTRUCTION OU ACQUISITION-AMELIORATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE :

ADRESSE DE L'OPERATION :

Coût estimé des travaux H.T. :

OBJECTIFS	PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET
<p>① Intégrer dans son environnement le bâtiment, équipement ou espace public de façon optimale</p> <p>Intégration systématique aux projets d'aménagement des modes de déplacements autres que la voiture, permettant la limitation de l'étalement urbain</p> <p>Orientation favorisant l'architecture bioclimatique</p> <p>Choix de l'emplacement du bâtiment afin de limiter l'exposition aux risques naturels et industriels, ainsi qu'à d'éventuelles nuisances sonores ou atmosphériques connues</p> <p>Préservation de la biodiversité (continuités écologiques, diversité des milieux, choix des essences...)</p> <p>Valorisation du potentiel du site : ressources naturelles locales, potentiel énergétique, paysage,</p> <p>Possibilités d'adaptation en imaginant des fonctionnalités futures</p>	

<p>② Réduire les consommations d'énergie et atteindre à minima le niveau de performance</p> <p>Pour le neuf : Haute Performance Energétique (10 % plus performant que la réglementation thermique en vigueur, sans toutefois exiger des performances supérieures au BBC)</p> <p>Pour la réhabilitation : niveau de la réglementation thermique en vigueur</p> <p>Systematiser l'intégration d'énergies renouvelables</p> <p>Privilégier la ventilation naturelle et éviter le recours à la climatisation pour le confort d'été</p> <p>Favoriser les solutions techniques suivantes : isolation par l'extérieur, forte compacité des bâtiments, isolation et vitrages très performants, limitation des ponts thermiques, optimisation de la ventilation, toitures végétalisées</p>	
<p>③ Maîtriser et réduire les consommations d'eau potable</p> <p>Mise en œuvre de système de réduction de consommation d'eau potable</p>	
<p>④ Optimiser la gestion des eaux de pluies en limitant l'imperméabilisation</p> <p>Limiter l'imperméabilisation en favorisant la végétalisation des sols ou autres dispositifs</p> <p>Récupérer les eaux pluviales pour différents usages</p> <p>Respecter le caractère séparatif des réseaux des eaux pluviales et usées</p>	

<p>5 Réaliser des chantiers durables et solidaires</p> <p>Embauche de personnes éloignées de l'emploi, formation des personnels et lutte contre toutes les formes de discrimination</p> <p>Bonne gestion des déchets de chantiers : organiser le tri des déchets du chantier et valoriser des matériaux issus des déconstructions, en proscrivant la déconstruction par implosion</p> <p>Limiter les nuisances générées notamment par le bruit et la poussière et informer les riverains</p> <p>Phasage des travaux tenant compte de la fragilité du milieu et des cycles de la biodiversité (nidification...)</p>	
<p>6 Favoriser l'emploi de produits, techniques et procédés permettant :</p> <p>Simplicité et coût modéré de gestion et d'entretien</p> <p>Durabilité et facilité de maintenance et adaptation dans le temps</p> <p>Cycle de vie respectueux de l'environnement : privilégier les matériaux éco-certifiés, présentant une traçabilité, limitant les gaz à effet de serre, locaux, réutilisés, recyclés, sains, stockant le carbone, facilement recyclables en fin de vie</p>	
<p>7 Systématiser la prise en compte des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle</p> <p>Equipements des espaces publics : parking à vélos et accès à une douche, emplacements pour les poussettes, équipements pour les personnes à mobilité réduite, voies de circulation douces</p>	

<p>8 Assurer un bon niveau de confort</p> <p>Confort hygrothermique</p> <p>Confort visuel (en privilégiant la lumière naturelle)</p> <p>Confort acoustique</p> <p>Confort olfactif</p> <p>Ergonomie des lieux</p> <p>Lutter contre la pollution lumineuse notamment par une meilleure maîtrise de l'éclairage public</p>	
<p>9 Assurer la santé des occupants et des utilisateurs en garantissant une bonne qualité de l'air intérieur</p> <p>Favoriser le renouvellement naturel de l'air</p> <p>Utiliser des produits de construction sains, peu émissifs en COV (composés organiques volatils)</p> <p>Recours privilégié à des produits en phase aqueuse</p>	
<p>10 Permettre une optimisation de la gestion et du tri des déchets pendant la vie des bâtiments et des équipements</p> <p>Gestion des déchets liés à l'activité du bâtiment ou de l'équipement</p>	

Fait à le

Signature du maître d'ouvrage
(préciser nom et prénom / cachet)